

Appel à Projets
dans le cadre de la contractualisation
État / Clermont Auvergne Métropole
sur la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté

Axe d'intervention « Accès aux Droits, Lieux d'écoute »

En 2018, l'Etat a partagé les constats nationaux concernant l'accentuation de la pauvreté en France (14,9% des français sont en situation de pauvreté) et défini une stratégie autour de 5 engagements :

Engagement n° 1 : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Engagement n° 2 : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

Engagement n° 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

Engagement n° 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

Engagement n° 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Dans le cadre de cette stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a souhaité contractualiser avec les Métropoles dans le respect des compétences sociales qu'elles exercent à l'échelle de leur territoire. L'objectif est de renforcer des actions existantes ou d'en financer de nouvelles.

Une convention entre l'État et Clermont Auvergne Métropole, validée en Conseil métropolitain du 2 octobre 2020, définit des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui se traduisent par la mise en œuvre d'actions, assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, dans le respect de leurs compétences respectives.

Dans ce cadre, les objectifs de cet Appel à Projet "Accès aux droits, Lieux d'écoute" portent notamment sur :

- le renforcement des dynamiques de socialisation dans différents lieux de proximité de la Métropole (cafés associatifs, maisons de services au public, épicerie sociale...) avec une priorité aux quartiers prioritaires et aux quartiers de veille.
- le renforcement du lien entre les habitants et les institutions,
- une meilleure mobilisation du droit commun

Calendrier de l'Appel à Projets "Accès aux Droits, Lieux d'écoute":

- La **date limite de dépôt** des dossiers est fixée au **20 octobre 2020** à csapio@clermontmetropole.eu
- Les projets déposés devront porter sur la période comprise entre le 1er novembre 2020 et le 30 juin 2021.
- Il est fixé un **montant de subvention** pour chaque projet déposé à hauteur de **6 000 € maximum**.
- Les **projets déposés seront proposés au Conseil métropolitain du 18 décembre 2020**.
- Après sélection des dossiers, la Direction Emploi Insertion Solidarité rencontrera chaque organisme retenu pour la mise en place d'une convention de partenariat précisant les modalités d'intervention.

Le Dossier à remplir est composé de :

- la présentation de votre structure

- la description de l'action

Xle public en situation de précarité visé par l'action (ex : les femmes isolées chef de famille, les personnes bénéficiaires des minima sociaux...)

Xle lieu d'intervention prévu

Xl'identification des intervenants (professionnels et/ou bénévoles)

Xles modalités d'organisation et pédagogiques de l'action proposées

Xle calendrier de mise en œuvre de l'action

Xla communication auprès des habitants

- le budget prévisionnel

si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

- une attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la structure, ou à son mandataire de signer la demande de subvention. Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Présentation de la structure

Nom de la structure	
Sigle de la structure	
Adresse du siège social	
Code postal et commune	
Téléphone	
Télécopie	
Courriel	
Numéro SIRET	
Adresse de correspondance si différente	

Déclaration en préfecture le	
A	
Date de publication au Journal Officiel	

Identification du responsable de la structure et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le Président, ou autre personne désignée par les statuts)	
Nom et Prénom	
Qualité	
Courriel	
Téléphone	
La personne chargée du dossier au sein de la structure	
Nom et Prénom	
Courriel	
Téléphone	

Description de l'action

Budget prévisionnel

Exercice 2020-2021

DEPENSES	MONTANT ⁽³⁾ EN €	RECETTES ⁽²⁾	MONTANT ⁽³⁾ EN €
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services		- Marchandises	
- Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation)		- Prestations de services	
- Fournitures non stockables (eau)		- Produits des activités annexes	
- Achat matériel sportif & équipement		74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives		- État DIRECTTE	
- Autres achats			
61 - Services extérieurs			
- Sous traitance générale			
- Locations mobilières et immobilières (Auvergne Habitat)			
- Entretien et réparation			
- Assurances			
- Documentation		- Région(s)	
- Divers (CDOS...)			
62 - Autres services extérieurs		- Département(s) : Politique de la Ville	
- Rémunérations intermédiaires et honoraires (frais d'honoraire gymnase)			
- Publicité, publications		- Clermont Auvergne Métropole / PLIE	
- Déplacements, missions et réceptions			
- Frais postaux et de télécommunication			
- Diverses formations & camps			
- Comité départemental de basket			
63 - Impôts et taxes			
- Impôts et taxes sur rémunérations		- Fonds européens	
- Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		- Autres (précisez) :	
- Rémunérations du personnel			
- Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	
		- Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		- Autres (bons CAF)	
- Indemnisation des bénévoles au titre de manifestation sportive		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
		- Sur opérations de gestion	
68 - Dotation aux amortissements		- Sur exercices antérieurs	
provisions et engagements		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations		- Prestations en nature	
- Personnels bénévoles		- Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Attestation sur l'honneur :

Cette fiche doit obligatoirement être remplie. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'entreprise, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),	(nom et prénom)
Représentant(e) légal(e) de	
➤ Déclare que est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;	
➤ Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;	
➤ Demande une subvention de€	
➤ Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :	

Au Compte bancaire de :

Nom du titulaire du compte			
Banque			
Domiciliation			
Code Établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

A le

Signature

Pièces à joindre à votre dossier

Les statuts de l'association et listes des membres du bureau et/ou du Conseil d'Administration.

Toute pièce complémentaire à la description de l'action

Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Les dossiers sont à transmettre en
2 exemplaires en signature originale

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier